



## MAIRIE DE GRÉZILLAC - 33420

### EXTRAIT DU REGISTRES

### DES DELIBERATIONS

Ouverture du lundi au jeudi  
De 13h30 à 17h30,  
Le vendredi de 9h00 à 12h30  
Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 18 mars 2024.

Nombre de Membres  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Représentés : 1  
Votants : 13

Présents : Claude NOMPEIX, Marie-Hélène BOUSQUET, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Alain GREIL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Serge MIO, Didier NEBREDA, René PREVOT, Catherine THOMAS, Isabelle TICHON.

Représenté : Guillaume LESPINGAL représenté par Jean-Claude DUMONT.

Absents excusés : Jean-Christophe BONHOURE, Christophe HOTIER.

Secrétaire : Jean-Claude DUMONT.

#### **OBJET : Vote du Compte Administratif 2023**

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

**Délibération n°2023\_05**  
**N° d'ordre : 2024-04-04-02**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur René PREVOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Claude NOMPEIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		376 021,41		23 029,06		399 050,47
Opérations de l'exercice	706 018,91	826 976,17	101 143,93	46 877,66	807 162,84	873 853,83
<b>TOTAUX</b>	<b>706 018,91</b>	<b>1 202 997,58</b>	<b>101 143,93</b>	<b>69 906,72</b>	<b>807 162,84</b>	<b>1 272 904,30</b>
Résultats de clôture		496 978,67	31 237,21			465 741,46
Restes à réaliser			234 399,42	54 400,00	234 399,42	54 400,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>496 978,67</b>	<b>265 636,63</b>	<b>54 400,00</b>	<b>234 399,42</b>	<b>520 141,46</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>496 978,67</b>	<b>211 236,63</b>			<b>285 742,04</b>

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RF  
Libourne

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 09/04/2024  
033-213301948-2024\_05-DE

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ **Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :*

*Et de la publication sur le site internet de la commune le :*

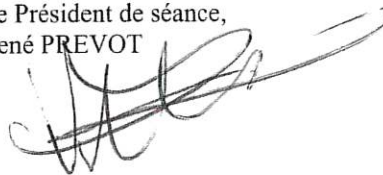
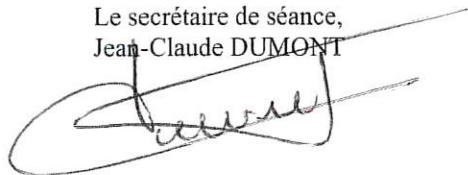
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 04 avril 2024

Le Président de séance,

René PREVOT

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude DUMONT



RF

Libourne

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 09/04/2024

033-213301948-2024\_05-DE